

**Ville de SAVERNE**

**PROCES-VERBAL**

**des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 24 novembre 2014**

L'an Deux Mille Quatorze, le lundi 24 novembre, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Saverne, légalement convoqués le 17 novembre, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Stéphane LEYENBERGER, Maire de la Ville de Saverne.

**CONSEILLERS ELUS EN FONCTION**

**33**

Etaient présents sous la présidence de :

Monsieur Stéphane LEYENBERGER, Maire

**Les Adjoints :**

M. BURCKEL, Mme STEFANIUK, M. JAN, Mme ESTEVES, M. SCHAEFFER, Mme KREMER, M. DUPIN, Mme BATZENSCHLAGER et M. BUFFA.

**Les Conseillers Municipaux :**

Mme MORTZ, Mme RITTER, M. OURY, M. ZUBER, Mme SCHAFFLER-KLEIN, M. ORTSCHAIT, M. KLEIN, Mme NEU-FABER, M. KILHOFFER, Mme PUEYO, M. KREMER, Mme EL OLMI, M. CELIK, M. BOHN, Mme BATAILLE, Mme DIETRICH, M. JOHNSON et Mme PENSALFINI-RAMSPACHER.

**PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE**

**28**

**Le quorum est atteint avec 28 présents** au moment de l'ouverture de la séance.  
Le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

**ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR A L'OUVERTURE**

**2**

Mme OBERLE, donnant procuration à M. DUPIN  
M. HAEMMERLIN, donnant procuration à M. JOHNSON

**ABSENTS EXCUSES SANS POUVOIR A L'OUVERTURE**

**3**

Mme JUNG, Mme DUMOULIN et M. LOUCHE.

**Assistaient en outre à la séance :**

Mme ILIC, directrice générale adjointe  
Mme ROLLAND, directrice générale adjointe  
M. ARBOGAST, directeur général adjoint  
Mme IRLINGER, directrice de cabinet  
Mme ESCORIZA, secrétariat général

**ORDRE DU JOUR**

**ADMINISTRATION GENERALE**

1. Désignation du secrétaire de séance.

**PATRIMOINE ET TRAVAUX**

2. Maintien de la Taxe d'aménagement communale.

**INTERCOMMUNALITE**

3. Rapport d'activité 2013 de la Communauté de Communes de la Région de Saverne
4. Rapport d'activité 2013 du Syndicat d'eau
5. Rapport d'activité 2013 du Syndicat d'assainissement

M. LEYENBERGER accueille les personnes présentes et explique que le Conseil Municipal a été convoqué pour cette courte réunion car la législation impose la prise d'une délibération avant fin novembre.

Il fait ensuite lecture des procurations et précise que Mme JUNG et M. LOUCHE devraient rejoindre la séance un peu plus tard.

Mme DIETRICH demande s'il est possible de poser une question d'actualité en fin de séance.  
M. LEYENBERGER accepte cette requête.

**ADMINISTRATION GENERALE**

**1. Désignation d'un secrétaire de séance.**

Le Conseil Municipal désigne M. Cumaali CELIK en qualité de secrétaire de séance.

## PATRIMOINE ET TRAVAUX

### **2. Maintien de la Taxe d'aménagement communale.**

M. JAN présente ce point.

Afin de financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée. Elle est applicable depuis du 1<sup>er</sup> mars 2012.

Elle est aussi destinée à remplacer, au 1<sup>er</sup> janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

Suite à la délibération prise en date du 24 octobre 2011 pour instaurer cette nouvelle taxe et à la délibération du 02 juin 2014 pour exonérer les abris de jardins, il est nécessaire de délibérer pour prolonger la présente Taxe d'Aménagement pour une durée de 3 ans, reconductible. Toutefois, le taux et les exonérations fixés pourront être modifiés tous les ans.

### **DELIBERATION**

#### **Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Monsieur JAN par référence à la note de présentation du 17 novembre 2014

Après en avoir délibéré,

#### **Décide à l'unanimité**

- de se prononcer favorablement sur le maintien de la Taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal pour une durée de 3 ans, reconductible.
- de fixer le taux de 4 % sur l'ensemble du territoire communal.
- d'exonérer les catégories de construction ou aménagements suivants :
  - les locaux à usage industriels et leurs annexes avec un pourcentage de 50% de la surface créée.
  - les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m<sup>2</sup> en vue d'assurer le maintien du commerce de proximité avec un pourcentage de 50% de la surface créée.
  - d'exonérer en totalité de taxe d'aménagement les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

M. LOUCHE rejoint la séance à 18h35.

**INTERCOMMUNALITE**

**3. Rapport d'activités 2013 de la Communauté de Communes de la Région de Saverne**

Le rapport a été remis aux conseillers avec la convocation.

Il est commenté en séance par M. JAN.

Le rapport est à disposition du public sur simple demande auprès du secrétariat général.

M. JAN précise que pour 2013 l'accent a été mis sur quelques équipements précis : le financement des travaux de la Maison de l'Emploi et de la Formation, la décision de construire la Maison de la Petite Enfance rue de la Roseraie et l'Hôtel d'entreprises sur la zone du Martelberg. A cela se rajoute dans une cohérence de la compétence économique portée par la CCRS, le rachat à la Ville de Saverne du Pôle tertiaire La Licorne. Ceci permet d'avoir une offre complète depuis la pépinière d'entreprises jusqu'à la location de bureaux, avoir une poursuite sur la zone du Martelberg. Il rappelle également qu'une parcelle d'environ 4 ha a été vendue à VPCF afin de lui permettre d'y investir.

Il évoque également les services proposés par la CCRS comme la Comète, l'Océanide....

**Le conseil municipal prend acte du rapport présenté**

**4. Rapport d'activités 2013 du Syndicat d'eau**

Le rapport a été remis aux conseillers avec la convocation.

Il est commenté en séance par M. JAN.

Le rapport est à disposition du public sur simple demande auprès du secrétariat général.

M. JAN rappelle que le Syndicat d'eau regroupe 38 communes et que son rôle, au côté du SDEA, est de proposer une eau de qualité en quantité suffisante à l'ensemble des populations de ces 38 communes membres.

Il cite quelques chiffres clés concernant les 38 communes qui comptent un total de 38193 habitants pour 13422 abonnés. La consommation d'eau est stable, voire en légère baisse. En effet, les gros utilisateurs d'eau comme la Brasserie ont fait des efforts considérables ces dernières années pour réduire leur consommation d'eau.

Concernant les travaux liés à cette exploitation de l'eau, il faut noter une volonté, notamment sur le plan réglementaire, de passer par un maximum de prélèvement par forage et de diminuer, voire supprimer à terme, les prélèvements sur les sources. Un forage assez important a été réalisé près de la Fontaine Mélanie.

Il précise également que la qualité de l'eau servie à l'ensemble des usagers est de très bonne qualité, tant au niveau bactériologique que de celui du Ph.

M. LOUCHE demande quelle est la stratégie visée en privilégiant les prélèvements d'eau par forage plutôt que par prélèvements sur les sources.

M. JAN explique qu'il s'agit d'une réglementation nationale qui vise à la suppression à terme des prélèvements sur source au profit des forages.

**Le conseil municipal prend acte du rapport présenté**

## **5. Rapport d'activités 2013 du Syndicat d'assainissement**

Le rapport a été remis aux conseillers avec la convocation.

Il est commenté en séance par M. le Maire.

Le rapport est à disposition du public sur simple demande auprès du secrétariat général

M. LEYENBERGER précise que c'est le Syndicat d'assainissement de la région Saverne, Zorn, Mossel qui porte cette compétence, en partenariat avec le Syndicat des eaux d'Alsace Moselle SDEA pour les compétences techniques.

Ce qui lui semble important de mentionner, est le fait que lorsque la Ville envisage des travaux de voirie, le Syndicat en est systématiquement informé, tout comme le Syndicat d'eau, afin de coordonner les travaux lors de l'ouverture des chaussées. Cette procédure permet de remettre le réseau aux normes et aux dimensions nécessaires dès que possible.

Un certain nombre de pistes d'amélioration sont proposées par le Syndicat au travers du SDEA :

- que le service puisse rester dans la proximité par rapport aux usagers, une notion de maillage du territoire
- une optimisation des outils de communication
- la compétence. La notion « d'excellence du service rendu » a été évoquée par le rapport
- la possibilité de mensualiser les factures
- la politique d'achat qui se doit d'être encore plus volontariste pour effectuer des gains. Un gain de plus de 1 million d'euros est visé à travers cette politique d'achat.
- la poursuite de la politique de développement durable déjà initiée avec la création de supports mutualisés, d'éco-consommation, le séchage solaire des boues, le déploiement de l'auto-surveillance des réseaux, le renforcement de la démarche d'accompagnement des entreprises en matière de diagnostics et de mise en conformité des équipements, etc....

### **Le conseil municipal prend acte du rapport présenté**

## **QUESTION D'ACTUALITE**

Mme DIETRICH évoque la manifestation contre le Golf le samedi précédent, qui a, selon elle, porté préjudice à la Ville ainsi qu'au commerce local. Cette manifestation a nécessité l'intervention de personnel communal. Elle souhaite savoir sur quelle ligne budgétaire seront imputées ces heures de travail. Elle précise également que cette manifestation aurait pu être évitée si le Syndicat avait cherché des financeurs privés plutôt que de faire appel aux deniers publics.

M. LEYENBERGER remercie pour la question. Saverne étant la sous-préfecture elle est la ville centre du territoire et il est donc normal que les manifestations s'y déroulent. Il s'étonne que la question ne concerne que la manifestation contre le Golf car une autre manifestation récente, organisée par les agriculteurs, aurait également pu être évoquée. Cette dernière a d'ailleurs nécessité bien plus d'heures de travail pour les services. Il souligne la responsabilité des manifestants lors des deux manifestations. Il précise que pour celle des agriculteurs seulement de la paille et du papier ont été déversés.

Il précise que lors de la manifestation évoquée par Mme DIETRICH, seuls deux policiers municipaux ont été mobilisés pour veiller à la sécurité des manifestants sur leur parcours. De plus, ces agents de police travaillent jusqu'à 19h le samedi et il n'y a donc eu aucune heure supplémentaire d'effectuée.

Quant au fait de savoir si ce golf devait être un golf privé ou public, il rappelle que la Municipalité assume aujourd'hui une décision prise en 2007 par la majorité dont elle faisait partie.

M. LEYENBERGER clôt la séance à 19h55.